

**Programme d'échanges d'étudiants avec le Québec
CREPUQ
Candidatures pour l'année universitaire 2010 - 2011**

1. Organisation générale

1.1. Principes de fonctionnement

L'Université de Rennes 1 a signé avec la CREPUQ (Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec) une convention visant à **favoriser les échanges d'étudiants**. En vertu de cette convention, un **étudiant inscrit à l'Université de Rennes 1 peut poursuivre son programme d'études dans une université d'accueil au Québec**, pendant une année universitaire, en bénéficiant des avantages suivants :

- demeurer inscrit à l'Université de Rennes 1,
- acquitter les frais de scolarité habituels à l'Université de Rennes 1 et être exonéré des frais d'inscription dans l'université québécoise,
- bénéficier des crédits (unités de valeur) obtenues dans l'université québécoise et pouvoir ainsi valider la période d'études au Québec dans le cadre du diplôme d'attache à l'Université de Rennes 1,
- le cas échéant, continuer à recevoir l'aide financière à laquelle son statut d'étudiant français lui donne droit, puisque, pendant son séjour au Québec, l'étudiant demeure inscrit à son établissement d'attache

1.2. Domaines concernés

Remarques très importantes concernant les domaines et les niveaux d'études ouverts aux échanges CREPUQ :

- **certaines universités contingentent ou ferment l'accès de certaines disciplines ou certains cours aux étudiants CREPUQ. Ces informations sont disponibles sur le site internet CREPUQ (cf. ci-après).**
- **Attention : ne pas consulter les sites généraux des universités québécoises, consulter le site CREPUQ pour l'accès aux informations ciblées pour les candidats CREPUQ concernant chaque université québécoise.**

En règle générale, l'ensemble des domaines disciplinaires est concerné, mais on peut noter une relative restriction pour les formations de santé. Il faut également noter que les places sont limitées dans les programmes d'administration, gestion et droit.

Attention : vous ne pourrez choisir que des programmes ouverts aux étudiants CREPUQ. Pour connaître précisément les cours ouverts et les particularités de chaque université, il faut consulter le site :

<http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca>

Rubriques :

« Étudiants inscrits dans un établissement universitaire hors Québec »

« Choix de l'établissement d'accueil »

puis cliquer sur l'Université choisie et tenir compte de l'ensemble des informations indiquées.

1.3. Niveau d'études

Le programme CREPUQ concerne principalement les étudiants qui seront **en 3^e année de Licence ou en Master 1 au moment du séjour** au Québec (c'est-à-dire, à des étudiants de 2^e ou 3^e année de Licence l'année de montage du dossier de candidature).

Recommandation sur les résultats académiques : avoir une moyenne générale de 11/20 aux résultats finaux de la dernière année universitaire complétée (2008-2009).

Attention, certaines universités ont des exigences plus élevées (cf. site CREPUQ, choix de l'établissement d'accueil).

La France et le Québec ont signé en 1996 un accord cadre sur la reconnaissance des diplômes et la validation des études. Selon cet accord, en principe :

- a. l'étudiant titulaire d'une 2^e année de Licence est admissible à un programme de baccalauréat québécois. Le baccalauréat québécois se prépare en 3 ans et équivaut à la licence française. Il s'agit des études de 1^{er} cycle.
- b. l'étudiant titulaire d'une 3^e année de Licence est admissible à un programme de maîtrise québécoise à l'exception de certains programmes pour lesquels la maîtrise française est requise. Le 2nd cycle québécois comprend les programmes sanctionnés par un grade de maîtrise ou un diplôme de 2nd cycle et comporte habituellement 2 ans d'études après le baccalauréat québécois.
- c. l'étudiant titulaire d'un Master 1, admis en maîtrise québécoise suivra une scolarité adaptée et se verra accorder par voie d'équivalence des crédits de cours validant sa scolarité antérieure. Deux types de maîtrises québécoises existent : avec mémoire et sans mémoire.

Malgré tout, dans la pratique, on recommande plutôt aux étudiants :

- ✓ **en 3^e année de Licence française au moment du séjour au Québec**, de choisir des cours de **2^e et 3^e années de baccalauréat québécois** (1^{er} cycle),
- ✓ **en Master 1 français au moment du séjour au Québec**, de choisir des cours de **3^e année de baccalauréat québécois** (1^{er} cycle) et de **1^{ère} année de maîtrise québécoise** (2nd cycle).

1.4. La validation de la période d'études

Le programme fonctionne sur le principe **de validation de la période d'études effectuée dans l'université québécoise d'accueil**, dans le cadre du diplôme français. Le programme CREPUQ ne permet donc pas la préparation d'un diplôme québécois. En conséquence, le candidat sélectionne les cours auxquels il souhaite participer dans l'université québécoise en fonction du programme du diplôme qu'il préparera à Rennes 1, l'année du séjour.

Les enseignants québécois évaluent la période réalisée dans leur établissement (« contrôle des connaissances »). Un relevé de notes est établi. La validation finale, dans le cadre du diplôme français, s'effectue sur la base de cette évaluation.

La candidature à ce programme suppose donc une concertation étroite avec l'enseignant responsable du diplôme choisi à Rennes 1 l'année du séjour au Québec, car il s'agit d'un contrat entre l'étudiant et son responsable comportant une anticipation de presque un an. Cette anticipation suppose également à l'Université de Rennes 1, une concertation entre le responsable de la formation préparée au moment de la candidature et le responsable de la formation projetée l'année suivante.

Remarques :

☐ **L'année universitaire québécoise :**

L'année universitaire québécoise est divisée en 3 trimestres :

- le trimestre d'automne (de début septembre à fin décembre)
- le trimestre d'hiver (de début janvier à fin avril)
- le trimestre d'été (nombre de cours offerts limité).

Le candidat CREPUQ devra choisir des cours proposés aux trimestres d'automne et d'hiver.

☐ **Les crédits :**

Les diverses activités (cours, laboratoires, séminaires, stages) sont comptabilisés en **crédits**. Pour chaque crédit, l'étudiant participe à 15 heures d'enseignement et d'activités de formation, auxquelles s'ajoutent environ 30 heures de travail personnel (soit 45 heures).

Un cours suivi pendant un trimestre équivaut normalement à 3 crédits.

A titre indicatif, la charge de cours trimestrielle en 1^{er} cycle, s'élève à environ 15 crédits (soit 4 ou 5 cours), soit 30 crédits au total ☐ pour l'équivalent d'une année universitaire en France.

Le rythme normal des études est de 15 crédits au premier cycle et de 9 à 12 crédits aux autres cycles. L'établissement d'attache doit informer l'étudiant du nombre de crédits à obtenir par trimestre si ce nombre est supérieur au nombre minimum de crédits exigé ; généralement, on reconnaît que deux (2) crédits européens équivalent à un (1) crédit au Québec.

30 crédits Canada = 60 crédits ECTS sur l'année (1 crédit Canada = 2 crédits ECTS).

2. Procédure

2.1. Préparation de la candidature CREPUQ

Afin de constituer sa candidature CREPUQ pour 2010/2011, l'étudiant doit suivre les étapes suivantes :

2.1.1. bien connaître le diplôme envisagé à Rennes 1 au moment du séjour au Québec et analyser son contenu.

2.1.2. choisir les universités québécoises d'accueil en fonction des cours offerts et de leur adéquation au contenu du diplôme qui sera préparé à l'Université de Rennes 1 (possibilité de choisir au maximum 3 universités, mais étant donné le nombre très important de dossiers traités par les universités québécoises, le 3^e choix est très aléatoire quant au résultat).

Liste des universités québécoises participantes (cf. page 7)

Rappel important : vous ne pourrez choisir **que des programmes ouverts aux étudiants CREPUQ**. Certaines universités contingentent ou ferment l'accès de certaines disciplines ou cours aux étudiants CREPUQ (soit pour tous les niveaux, soit pour certains niveaux). **Pour connaître précisément les cours ouverts et les particularités de chaque université**, consulter le site <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca>

A savoir avant de démarrer vos recherches : les établissements suivants ne peuvent être demandés qu'en 1^{er} choix, il est impossible de les sélectionner en 2^e ou 3^e choix :

- Université Laval
- Université de Montréal
- Université du Québec à Montréal (UQAM)
- Université du Québec à Trois Rivières

- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec en Outaouais
- Concordia University
- Bishops University
- Ecole de Technologie Supérieure

Par ailleurs, l'Université de Sherbrooke traitera uniquement les demandes où son établissement apparaît en 1^{er} ou 2^e choix (il est impossible de la demander en 3^e choix).

Attention, cas particulier : Université Mc Gill

Depuis l'année 2009/2010, l'Université Mc Gill restreint fortement son implication dans le programme CREPUQ et accepte d'examiner des candidatures (uniquement 1^{er} choix et nombre très limité par partenaire) uniquement si elle présente des candidats entrants au partenaire - information qui sera seulement connue début mars. Aussi, nous déconseillons très fortement de choisir cette université.

D'autre part, certains établissements limitent le nombre de demandes par établissement :

- Université Laval : 6 maximum
- Université de Montréal : 6 maximum
- Université du Québec en Outaouais : 2 maximum
- Université Bishops : 2 maximum
- Université Concordia : 2 maximum.

Une pré-sélection interne sera donc nécessaire si le nombre de dossiers présentés par les candidats pour ces établissements est supérieur au nombre autorisé.

Certains programmes ont des conditions d'admission particulières. Assurez-vous de satisfaire aux exigences et de présenter les pièces justificatives demandées.

Voici quelques exemples :

- **UNIVERSITE LAVAL : obligatoire** pour pouvoir choisir cette université : la **moyenne cumulative minimale (sur l'ensemble du cursus) exigée est de 11/20**. Domaines fermés aux étudiants CREPUQ : maîtrise et doctorat en biologie, biochimie, sciences animales, économie. Joindre obligatoirement à la candidature une copie du certificat de naissance.
- **ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTREAL** : tout étudiant désirant soumettre sa candidature à l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre du programme d'échanges d'étudiants, doit être **obligatoirement** inscrit dans un programme conduisant à un **diplôme d'ingénieur** reconnu comme tel. Consulter la liste des cours non accessibles.
- **UNIVERSITE DE SHERBROOKE :**
 - Faculté de droit** : les dossiers des étudiants en L1 et L2 au moment du dépôt de la candidature ne seront pas retenus. Une moyenne minimale de 11/20 est exigée. Certains cours ne sont pas disponibles pour les étudiants en programmes d'échanges.
 - Faculté d'administration** : Maîtrise en administration et maîtrise en économique : une admission à l'un de ces programmes exige la réussite au préalable d'un niveau bac + 4 (M1) ou l'équivalent. Une moyenne générale minimum de 12/20 est exigée.
 - Faculté de génie** : Les étudiants en échanges sont admis à temps complet au 1er cycle (niveau baccalauréat). Ceux-ci sont autorisés à suivre au maximum 6 crédits au 2e cycle (niveau maîtrise).
 - Faculté des sciences** : une admission au 2e cycle (niveau maîtrise) exige la réussite au préalable d'un niveau bac + 4 (M1) ou l'équivalent. Le candidat doit également avoir obtenu une moyenne minimale de 11/20 à la Licence et à la M1. Les étudiants inscrits au 1er cycle (niveau baccalauréat) pourraient suivre un certain nombre de crédits de niveau maîtrise si leurs résultats le permettent.
- **UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL** : tous les candidats doivent **obligatoirement** compléter le formulaire de demande de participation de la CREPUQ, mais également, à des fins administratives, le formulaire de demande d'admission de l'UQAM pour les candidats étrangers qu'ils trouveront à l'adresse

suivante : <http://www.registrariat.uqam.ca/Pdf/formulaires/crepuq0910.pdf> - *formulaire 10/11 accessible ultérieurement*

Ils ne doivent pas acquitter les frais de 100 \$ CAN, ni fournir les pièces énumérées dans le formulaire de l'UQAM, mais fournir les pièces indiquées sur le formulaire de la CREPUQ et, le cas échéant, celles requises selon le programme d'études.

Attention à la **note cumulative minimale obligatoire** sur l'ensemble du cursus (selon les disciplines). Ex. pour le Baccalauréat en **Administration ou Economie : 13/20**.

- **UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS RIVIERES**

En plus des pièces prévues, l'étudiant doit joindre à la fiche de participation la présentation du programme d'études fréquenté à l'établissement d'attache et la description des cours suivis dans l'année qui précède le séjour en programme d'échanges. Tout dossier complet doit être présenté en trois exemplaires (assemblés et non agrafés).

- **UNIVERSITE DU QUEBEC EN OUTAOUAIS**

Les candidats qui souhaitent s'inscrire à des cours offerts dans ces programmes de cycle supérieurs doivent obligatoirement joindre à leur demande de participation la liste et les descripteurs des cours suivis durant la présente année universitaire.

- **Mc Gill UNIVERSITY**

Attention, cas particulier : Université Mc Gill

Depuis l'année 2009/2010, l'Université Mc Gill restreint fortement son implication dans le programme CREPUQ et accepte d'examiner des candidatures (uniquement 1^{er} choix et nombre très limité par partenaire) uniquement si elle présente des candidats entrants au partenaire - information qui sera seulement connue début mars. Aussi, nous déconseillons très fortement de choisir cette université.

- **BISHOP'S UNIVERSITY**

Veillez noter que chaque étudiant doit remplir non seulement le formulaire CREPUQ, mais aussi celui de Bishop's cf. site.

- **CONCORDIA UNIVERSITY**

Veillez noter que chaque étudiant doit remplir non seulement le formulaire CREPUQ, mais aussi celui de Concordia, joindre un CV en anglais et des résultats de Test TOEFL (Test of English as a Foreign Language). (ou IELTS ou MELAB). Biologie : BIOL 490 non accessible aux étudiants CREPUQ
Mathématiques : certains cours non accessibles aux étudiants CREPUQ
Science Politique : seuls sont accessibles les cours de niveau 200 et quelques cours niveau 300.

Remarque importante : au moment de l'impression de cette note d'information, les informations disponibles sur le site CREPUQ sur les universités d'accueil québécoises ne sont pas encore mises à jour pour la participation au programme 2010/2011, d'où la nécessité de se reporter au site web CREPUQ sur lequel les mises à jour seront faites ultérieurement.

Recherche d'informations sur les universités d'accueil possibles et choix de(s) (l')université(s) d'accueil, comment procéder ?

Site : <http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca>

Rubriques :

- **Étudiants inscrits dans un établissement universitaire hors Québec**
- **Choix de l'établissement d'accueil**
- **Choix de l'université puis Programmes d'études ouverts aux étudiants hors-Québec** » + éventuelles remarques ou précisions (attention ! vous devrez choisir exclusivement des cours proposés dans cette liste et non pas d'autres programmes diffusés sur le site général de l'université québécoise).

Informations obtenues :

Exemple :

Exemple : Université de Sherbrooke (extrait de la liste des programmes ouverts)			
Code	Nom du programme	Niveau	Domaine
205	Baccalauréat en biologie	Baccalauréat	Sciences pures
206	Baccalauréat en chimie	Baccalauréat	Sciences pures
207	Baccalauréat en droit	Baccalauréat	Droit
208	Baccalauréat en économique	Baccalauréat	Sciences humaines

205 Baccalauréat en biologie

Baccalauréat Sciences pures

Si ce programme vous intéresse, **revenir aux informations du site général de l'Université de Sherbrooke**, pour accéder à la description du programme de Baccalauréat en biologie et rubriques : « Etudiants » « Facultés » « Sciences » « Baccalauréat en Biologie »

2.1.3. A partir des informations obtenues en suivant cette procédure, **sélectionner** pour chaque université choisie les **modules les plus proches du programme du diplôme de l'Université de Rennes 1**. Ce choix de modules doit se faire en concertation avec le professeur responsable du diplôme à l'Université de Rennes 1. Son accord préalable définitif sur le programme envisagé est indispensable pour que la validation du séjour d'études au Québec (en fonction des résultats obtenus) puisse permettre la délivrance du diplôme français.

2.1.4. Obtenir les **recommandations** nécessaires de la part du ou des professeurs responsables des enseignements suivis à Rennes 1 pendant l'année du montage du dossier de candidature et **les autres pièces à joindre au dossier de candidature** (notamment l'ensemble des **relevés de notes** (baccalauréat inclus) ainsi que **la liste des cours suivis durant l'année universitaire en cours 2009-2010**).

2.2. Confirmation de la candidature CREPUQ

Une fois les universités et les programmes et modules choisis et avalisés par le professeur responsable (de la formation prévue en 2010-2011), vous pouvez vous porter candidat :

Pour être candidat : 2 étapes indispensables

2.2.1. Une inscription on-line à partir d'un code d'accès, à demander à votre bureau des affaires internationales (codes disponibles en principe vers le 10 décembre).

<http://echanges-etudiants.crepuq.qc.ca>

Rubriques :

- Étudiants inscrits dans un établissement universitaire hors Québec
- Formulaire de demande de participation »

- avoir en main votre INE (Identifiant National Etudiant) ou l'équivalent, si vous en possédez un,
- ainsi que votre numéro d'étudiant dans votre établissement d'attache ;

DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION ON-LINE : 20 janvier 2010

2.2.2. Un dossier de candidature papier complet avec pièces à joindre (dont une copie imprimée du formulaire électronique de demande de participation soumise en ligne, dûment daté et signé par le candidat) à remettre au Bureau des Affaires Internationales de votre UFR pour remise au Service des Affaires Internationales.

DATE LIMITE POUR LE DEPOT DU DOSSIER PAPIER COMPLET auprès de votre Bureau des Affaires Internationales : 25 janvier 2010

Le SAI assurera ensuite un premier traitement des dossiers et la transmission aux universités québécoises. Une demande de participation transmise directement par un candidat ne sera pas considérée.

Le dossier de candidature papier doit comprendre les pièces suivantes :

1. **une copie imprimée du formulaire électronique de demande de participation** dûment signé par le candidat
2. **une copie de carte d'identité du candidat**
3. **une copie du dossier scolaire** attestant les études universitaires, complétées et en cours à l'établissement d'attache (c'est à dire la **copie des relevés de notes obtenues chaque année depuis la 1^{ère} année de Licence**, joindre également la copie des notes obtenues au Baccalauréat)
+ liste des cours auxquels le candidat est inscrit durant l'année en cours 2009/2010.
4. **une lettre, rédigée dans la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil**, présentant les objectifs de formation poursuivis dans le cadre du programme d'échanges (lettre de motivation).
Remarque : si vous présentez une demande pour un établissement francophone et un anglophone vous devrez faire une lettre en français **et** une autre en anglais, si vous ne choisissez que des établissements francophones, vous pouvez faire une **seule lettre** en français, si vous ne choisissez que des établissements anglophones, vous pouvez faire **une seule** lettre en anglais).
5. **la liste précise des cours (sigle et titre) que le candidat projette de suivre** ; cette liste doit être établie pour chacun des établissements d'accueil choisis par le candidat ;
6. **une approbation de la liste des cours projetés** émise par le doyen, le directeur des études ou l'instance appropriée de l'établissement d'attache (en principe **le Professeur responsable du Diplôme envisagé pour 2010-2011**). Cette liste doit être approuvée pour chacun des choix d'établissement ;
7. **une lettre personnalisée de recommandation** émise par le doyen, le directeur des études ou l'instance appropriée de l'établissement d'attache (en principe le Professeur Responsable de la formation suivie en 2009-2010 ou un Professeur de la formation) ;
8. **uniquement dans le cas d'un choix d'université anglophone : une lettre** émise par le doyen, le directeur des études ou l'instance appropriée (en principe par le Professeur d'Anglais de l'étudiant) **attestant de la maîtrise de la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil.**

Certains établissements d'accueil ou certains programmes exigent d'autres documents ; des informations détaillées sont disponibles à la rubrique Choix de l'établissement d'accueil.

Un dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

Les participants aux programmes d'échanges de la CREPUQ s'inscrivent à des cours offerts par l'établissement d'accueil. L'encadrement d'activités de recherche ou de stages ne sera pas assuré par l'établissement d'accueil mais par l'établissement d'attache.

Calendrier prévisionnel :

de novembre 2009 à janvier 2010 :

Choix des universités d'accueil, choix des programmes et modules, à faire avaliser par le professeur responsable à Rennes (diplôme 2010-2011). Seulement après cette 1^{ère} étape, vous pouvez vous porter candidat.

20 janvier 2010

Date limite d'inscription on-line sur le site internet Crépuq (à partir d'un code d'accès obtenu auprès de votre bureau des affaires internationales).

25 janvier 2010

Date limite de dépôt des dossiers papier complets auprès de votre Bureau des Affaires Internationales.

Début février 2010 :

- **envoi des dossiers conformes** aux universités choisies en 1^{er} choix .

de mars à juillet 2010 :

- examen des dossiers par les universités québécoises.
- à partir de fin mai et jusqu'en juillet : les réponses des universités québécoises sont transmises directement aux candidats ou via le Bureau des Affaires Internationales ou le SAI.

3. Aspects financiers :

Frais d'inscription : l'étudiant en échange CREPUQ est exonéré des frais d'inscription dans l'université d'accueil.

Frais de séjour : l'étudiant doit assurer les frais de subsistance (logement, repas, frais divers) durant son séjour au Québec. **Les frais de subsistance pour un étudiant sont évalués par les autorités québécoises à un minimum de 700 € par mois de séjour** (une attestation écrite de la banque est exigée lors des démarches de demande de visa). La durée d'une année universitaire étant de 9 mois -septembre à mai-, le budget à prévoir par l'étudiant est d'au moins 6 885 €.

Frais de voyage : le prix d'un aller retour avion est d'environ 600 €.

Par ailleurs, pour les démarches d'obtention de visa, le service d'immigration du Québec exige des frais de 100 Ca\$ (ou équivalent €) et l'Ambassade du Canada en France 125 Ca\$ (ou équivalent €). Ces sommes ne sont pas remboursables.

Aides financières : des programmes de soutien existent au niveau **du Conseil Régional de Bretagne (Ulysse)**, du **Conseil Général d'Ille et Vilaine - Jeunes à Travers le Monde (Cap Monde)** et du **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (complément mobilité)** (*pour étudiants boursiers sociaux exclusivement pour ce dernier programme*). Cf. document joint. Pour ces trois programmes, les demandes ne sont pas à faire directement par les étudiants auprès des organismes financeurs, les dossiers sont centralisés au SAI (*un dossier de demande d'allocation sera remis aux candidats par les bureaux des affaires internationales des UFR, courant mai 2010, les candidats devant ensuite retourner leurs dossiers pour la fin juin*).

Liste des établissements québécois participants au programme CREPUQ

13 francophones :

1. **Université de Montréal**
2. **Université de Sherbrooke**
3. **Université du Québec à Chicoutimi**
4. **Université du Québec à Montréal**
5. **Université du Québec à Rimouski**
6. **Université du Québec à Trois-Rivières**
7. **Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue**
8. **Université du Québec en Outaouais**
9. **Université Laval**
10. **École de technologie supérieure**
11. **École nationale d'administration publique**
12. **École Polytechnique**
13. **Institut national de la recherche scientifique**

3 anglophones :

1. **Université Bishop's**
2. **Université Concordia**
3. **Université McGill** (attention conditions particulières, cf. p. 4 et 5 de la présente note).

Université de Rennes 1
Service des Affaires Internationales
Adresse postale : 2 rue du Thabor
CS 46510 - 35065 RENNES CEDEX
locaux situés : 44 boulevard de Sévigné

☎ 02 23 23 36 73 ou 01
fax : 02 99 38 22 92

e.mails : sai-ameriques@univ-rennes1.fr / sai@listes.univ-rennes1.fr

web : www.univ-rennes1.fr
rubrique Relations internationales



Liste des Contacts dans les Bureaux des Relations Internationales ou des Responsables Internationaux pour chaque Faculté, Institut, UFR ou Ecole

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment 001, pièce 101

9 rue Jean Macé CS 54203 35042 RENNES cedex

Contacts : **Mmes Martine Le MINOUX, Carine GOVEN**

☎ 02 23 23 76 08

e.mail : martine.leminoux@univ-rennes1.fr / international.droit@univ-rennes1.fr

FACULTÉ DES SCIENCES ECONOMIQUES

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment : B001, pièce : 150

7 Place Hoche 35065 RENNES CEDEX

Contacts : **Mmes Maddy HELOU, Yvelise MARET**

☎ 02 23 23 35 04 ou 35 02

e. mail : maddy.helou@univ-rennes1.fr
yvelise.maret@univ-rennes1.fr

INSTITUT DE GESTION DE RENNES (IGR)

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment : B001 , pièce : 30

11 rue Jean Macé CS 70803 35708 RENNES cedex 7

Contact : **Mme Julia CHAUMERGER**

☎ 02 23 23 78 31

e.mail : julia.chaumerger@univ-rennes1.fr

CAMPUS DE BEAULIEU

UFR MATHÉMATIQUES

UFR SCIENCES DE LA VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (SVE)

UFR STRUCTURES ET PROPRIÉTÉS DE LA MATIÈRE (SPM)

UFR PHILOSOPHIE

INSTITUT DE FORMATION SUPÉRIEURE EN INFORMATIQUE ET COMMUNICATION (IFSIC)

Antenne relations internationales Beaulieu – tél. 02 23 23 65 00

263 avenue du Général Leclerc CS 74205 35042 RENNES

Contact : **Mme Sandra JABET**

☎ 02.23.23.65.00

e.mail : sandra.jabet@univ-rennes1.fr / sai-beaulieu@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE LANNION (IUT LANNION)

Bureau des Affaires Internationales

Bâtiment : B001 - rue Edouard Branly BP 150 22302 LANNION cedex

Contact : **Mme Anne DRONIOU**

☎ 02 96 48 57 88

e.mail : anne.droniou@univ-rennes1.fr

Ecole Nationale Supérieure de Sciences Appliquées et de Technologies (ENSSAT)

Bureau des Affaires Internationales

Bâtiment : B00F

6 rue de Kérampont BP 447 22305 LANNION cedex

Contact : **Mme Michelle GROUT**

☎ 02.96.46.50.30

e. mail : michelle.grout@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE RENNES DÉPARTEMENT GEA

Bâtiment : B008 , pièce : 15
263 AVE du Général Leclerc CS 74205 35042 RENNES
Contact : **Mme Caragh KINGSTON**
☎ : 02 23 23 41 71
e-mail : caragh.kingston@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE RENNES DÉPARTEMENT GÉNIE CIVIL & GMP ET AUTRES

Bureau des Affaires Internationales

Bâtiment : B001 , pièce : 15
3 RUE du clos courtel BP 90422 35704 RENNES CEDEX 7
Contact : **Valérie GARANCHER**
☎ : 02 23 23 42 48
e-mail : valerie.garancher@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE SAINT-BRIEUC

Bâtiment : B001
18 RUE Henri Wallon BP 406 22004 SAINT BRIEUC CEDEX 1
Bureau Relations Internationales : **Mme Michèle PIEDNOIR**
☎ : 02 96 60 96 39
e-mail : michelle.piednoir@univ-rennes1.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE SAINT-MALO

Contact : **M. Thierry MARE**
Rue de la Croix Desilles BP 195 35409 SAINT MALO
☎ : 02 99 21 95 53
e-mail : thierry.mare@univ-rennes1.fr

INSTITUT DE PRÉPARATION À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Contact : **Mme Nadia BALLEET-BAZ**
B001Pièce : 208Adresse postale : 106 Boulevard de la duchesse Anne 35000 RENNES
☎ : 02 23 23 46 77
e-mail : nadia.ballet-baz@univ-rennes1.fr

FACULTÉ D'ODONTOLOGIE

Bureau des Relations Internationales

Bâtiment : B015 , pièce : 311
2 AVE du Pr. Léon Bernard CS 34317 35043 RENNES CEDEX
Contact : **Mme Celine ALLAIRE**
☎ : 02 23 23 43 10
e-mail : celine.allaire@univ-rennes1.fr

Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Bâtiment : B005 , pièce : 118
2 AVE du Pr. Léon Bernard CS 34317 35043 RENNES CEDEX
Bureau Relations Internationales : **Mme Isabelle AUBAULT**
☎ : 02 23 23 37 50
e-mail : isabelle.aubault@univ-rennes1.fr

FACULTÉ DE MÉDECINE

Bâtiment : B004 , pièce : 24
2 AVE du Pr. Léon Bernard CS 34317 35043 RENNES
Bureau Relations Internationales : **Mme Carole PEGEAULT**
☎ : 02 23 23 46 22
e-mail : carole.pegeault@univ-rennes1.fr

LES PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ETUDIANTS EN MOBILITE « Etudes »

Afin de soutenir la mobilité internationale des étudiants en Europe, la **Commission Européenne**, par l'**Agence Nationale Socrates**, l'**Etat** (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), le **Conseil Régional de Bretagne** et le **Conseil Général d'Ille et Vilaine** ont mis en place des programmes d'appui financier sous forme d'allocations de séjours et dans certains cas d'aides au voyage. Chaque Institution a défini ses propres critères et la nature de ses soutiens.

- **Les bourses de mobilité Erasmus (uniquement pour l'Europe)**

Durée de séjour : de 3 à 12 mois

Avoir la nationalité d'un des pays participant au programme Erasmus ou y être résident permanent,

Montant des bourses appliqué à l'Université de Rennes 1 : entre 300 € et 100 € par mois selon la situation sociale de l'étudiant.

- **Les bourses d'aide à la mobilité internationale du MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)**

Ces bourses contingentées ont pour objet de faciliter la mobilité internationale des étudiants boursiers sur critères sociaux. (pour une partie d'entre eux)

Conditions d'attribution (cf. circulaire n°2008-1013 du 12/06/08 - BO n°26 d u 26/06/08)

- pour étudiants boursiers sociaux préparant un diplôme national (les DU sont exclus).
- durée de prise en charge : 2 mois mini et 9 mois maxi (même si la durée du séjour d'études est d'une durée supérieure)
- Montant : **400 € par mois de séjour**.
- Les étudiants bénéficiaires seront choisis par une commission interne à l'université
- possibilité de moduler la durée de séjour
- paiement des bourses d'aide à la mobilité internationale par le CROUS

- **Les bourses de la Région Bretagne : programme "ULYSSE - ETUDES"**

- étudiants de moins de 28 ans inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur localisé en Bretagne,
 - possédant déjà un diplôme Bac + 2 (L2 validé),
 - qualités du projet et du dossier académique,
 - séjours de 12 semaines (60 jours ouvrés) à 10 mois,
 - bourse non cumulable avec une aide d'une autre collectivité,
 - allocations :
 - montant 1 : boursier national sur critères sociaux : **300 € /mois**
 - montant 2 : étudiant non boursier QF inférieur à 22 k€ : **225 €/mois** (+ supplément fixe de 200 €)
 - montant 3 : étudiant non boursier QF supérieur à 22 k€ : **225 €/mois**
- + forfait voyage variable selon la destination (de **80 à 400 €** pour les pays hors Europe).

- **Les bourses du Département d'Ille et Vilaine (Cap Monde) gérées par l'Association Jeunes à Travers le Monde (JTM)**

- étudiant âgé de 18 à 30 ans, niveau Bac + 2 minimum, **habitant en Ille et Vilaine* depuis 1 ans au moins** (* l'étudiant ou ses parents)
- séjour d'études (ou stage obligatoire) de **4 à 9 mois** à l'étranger
- allocation : base mensuelle de **180 à 250 €** selon le pays de destination
- bourse non cumulable avec une aide d'une autre collectivité, une aide de l'Europe ou avec tout autre dispositif professionnel de l'association JTM.

REMARQUES :

- **CES DIFFERENTES BOURSES NE SONT PAS CUMULABLES ENTRE ELLES.**
- **POUR CES DIFFERENTS DISPOSITIFS, AUCUNE DEMARCHE INDIVIDUELLE N'EST A FAIRE AUPRES DES ORGANISMES (CENTRALISATION DES DEMANDES PAR L'UNIVERSITE DE RENNES 1).**